



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Compte-rendu du GT EVARS du 1^{er} avril 2026

À l'ordre du jour ...

I. Présentation du contexte actuel au sein de l'Éducation Nationale

Texte de référence : Circulaire BO du 6 février 2025

Mise en oeuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans les collèges et les lycées)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6/MENE2503565C>

1. Enjeux

- Déploiement de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée.
- Éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée.
- Organisation d'au moins 3 séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.
- Séances complétées par des temps d'enseignement dispensés dans le cadre des programmes disciplinaires.
- Éducation à la sexualité :

Elle croise l'acquisition de connaissances (biologie, sociologie, santé, droit, etc.), le développement de compétences psychosociales et le partage des valeurs de la République. Elle s'inscrit dans la démarche école promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé.

Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescent·es à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres.

C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique.

Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles.

2. Déploiement dans les établissements de l'EN

- Veille par les chef·fes d'établissement à l'organisation et à la mise en oeuvre d'au moins trois séances annuelles d'éducation à la vie affective, relationnelle et/ou à la sexualité, en garantissant les conditions de leur progressivité et leur bonne articulation avec les enseignements et avec les actions et projets éducatifs menés au sein de l'école ou de l'établissement.
- Dans les établissements du second degré : possible prise d'appui sur un référent·e, qui peut être le·la même que le·la référent·e égalité.

3. Au niveau académique et départemental



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

- Vocation des équipes académiques de pilotage de l'éducation à la vie affective, relationnelle et la sexualité, pluricatégorielles et interdegrés à impulser des projets dans les écoles et établissements, à accompagner leur mise en oeuvre, à concevoir un dispositif de sensibilisation et de formation au sein du programme académique de formation, à être un appui aux acteurs·rices et à répondre à tout questionnement des personnels pédagogiques et éducatifs sur le sujet.

4. La place des enseignements disciplinaires

- Place légitime mais pas exclusive de la biologie-écologie.
- Toutes les disciplines sont propices à l'ÉVARS.

5. La place des "Éducatifs à"

- Éducation à la santé : ESDD pour les classes de CAPa, BAC PRO et BAC. STAV, semaine thématique "Éducation à la santé et à la sexualité en classes de 4ème et de 3ème".
- Éducation aux médias et à l'information : relevant à la fois de disciplines (ESC, DOC, TIM) et des enseignements transversaux.
- Éducation aux images : pour aborder les stéréotypes de genre, l'image de soi, le "male gaze".
- EMC : ne se limite pas à l'horaire dévolu.
- Sujets qui relèvent de l'ÉVARS pouvant être portés dans les unités facultatives "Engagement citoyen" (CAPa, BAC TECHNO ou PRO) et « Engagement citoyen » (BTSA).
- Accompagnement au développement de compétences psychosociales.

6. La mise en oeuvre de l'ÉVARS

- 3 séances annuelles et par groupes d'âge homogènes ; dans l'idéal, conduites à 2 (2 enseignant·es, 1 enseignant·e et/ou 1 CPE, 1 infirmier·e et/ou 1 membre d'une association agréée, ...).
- Faire intervenir des associations habilitées (Colosse aux pieds d'argile, planning familial, centre de santé sexuelle, SOS homophobie, ...).
- Une éducation tout au long de l'année, dans des espaces-temps variés (EPS, internat).
- Dispositifs à mobiliser : dispositifs de soutien à des projets éducatifs proposés par le Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire (BAEVS) sous forme d'appels à projets, de concours ; Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent·e (RESEDA).

II. Articulation de l'ÉVARS et des dispositifs déjà existants au sein de l'enseignement agricole

1. Objectivation de la situation

- Beaucoup d'initiatives locales et de partenariats mais rien de systématique.
- Impossibilité de recensement;
- Partenaires identifiés et compétent·es (centres de santé sexuelle, centre de planification ou planning familial ...).
- Recours parfois à des prestations payantes clés en main.



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

2. Formations et ressources

- Mai 2025 : formation par O. JOURDANT de tous·tes les coordonnateur·rices régionaux·ales infirmier·es (enseignement public).
- Plan National de Formation décembre 2025 (renouvelé en octobre 2026) : “EVARS et éducation aux images : être bien dans ces peaux” ; seule formation au niveau national et peu de place.
- Décembre 2026 : épisode cévenol “IST et VIH”.
- Formation initiale des personnels infirmiers par O. JOURDANT.

III. Propositions de pistes de travail : réflexions sur la façon d'appréhender l'ÉVARS en établissement

Quelques principes

- Faire de l'ÉVARS l'affaire de tous·tes, pas exclusivement des personnels infirmiers.
- Construire une dynamique en indiquant comment chaque personnel peut contribuer, en prenant en compte les diverses identités professionnelles.
- 3 séances pas portées par un type de personnel et répartition faite en fonction des compétences et appétences des uns et des autres ; organisation élaborée par l'établissement, en regard des ressources internes et externes.
- Utilisation des espaces existants : ESDD, Pluri ...

IV. Suites/Planification

1. Fin d'année 2025-2026

- Le 26 mai : webinaire pour les équipes de Direction (rappel réglementaire dont présentation au CI de fin d'année, présentation de ressources et de partage de bonnes pratiques).
- Dans la perspective du dispositif national d'appui (DNA), installation avant l'été d'un groupe d'expert·es multi-catégoriel (réseaux Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire(BAEVS), Bureau de l'Enseignement Technique (BDET), Établissements Nationaux d'Appui (ENA), Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA), personnels en établissement).

2. Année 2026-2027

- Dès septembre 2026 : structuration d'un schéma de formation des personnels en région (proposition d'identifier un ou deux personnels, idéalement un binôme infirmier·e/CPE ou infirmier·e/enseignant·e en charge ensuite de former les personnels des autres établissements de la région).
- Janvier 2027 : mise à disposition de 9 fiches opérationnelles de séances pour le BAC (2nde, 1ère et Terminale des BACs STAV et professionnels).
- Perspective de la rédaction d'une Note de service dédiée ou d'une Note de service permanente “Promotion de la santé” qui intégrerait l'ÉVARS.

Ce que les représentant·es de l'Élan commun ont porté ...



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

- La nécessité d'une politique publique sur l'ÉVARS qui constitue un enjeu éducatif majeur, au coeur de la formation des citoyen·nes, de la prévention des violences, de la santé publique et de l'égalité.
- L'obligation d'un cadre institutionnel, national, clair, délimité et protecteur avec l'élaboration d'une Note de service nationale conforme aux enjeux éducatifs de l'ÉVARS.
- La reconnaissance et l'organisation collective de la mise en oeuvre de l'ÉVARS et l'assurance d'une harmonisation des pratiques ou coordination pluridisciplinaire dans tous les établissements de l'EAP : pas que sur un nombre restreint de disciplines ou sur la bonne volonté des personnels et des équipes.
- La demande de moyens humains et matériels dédiés.
- L'exigence d'une formation sur le temps de travail pour l'ensemble des personnels permettant une mise en oeuvre réelle et ambitieuse pour toutes et tous les élèves.
- La nécessité d'une vigilance quant aux outils, plateformes, notamment sur leur contenu et leur financement.
- La nécessité d'une vigilance accrue face aux pressions externes et une protection des acteur·rices impliqué·es.
- La garantie de contenus fondés sur les sciences humaines, sociales et biologiques : pas d'approches capacitaires ni d'énième "éducation à" !
- La prise en compte des étudiant·de BTSA (lors des stages en entreprise par exemple) et l'intégration des apprenti·es souvent en contact précoce avec le monde professionnel (risque de VSS en entreprise).
- L'ÉVARS (au sens strict et non au sens d'un « programme ») est déjà mise en place même si elle n'est pas évaluable et évaluée (texte existant avant 2025).
- Une vigilance à avoir face au masculinisme et à son impact sur nos élèves, étudiant·es, stagiaires et apprenti·es.